

Demande de permis de construire (P)
N° CAMAC : 246438

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 5/2026

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. Commune (*) : Epalinges
2. Lieu-dit :
- et/ou adresse (*) : Chemin des Clairières 5
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2541043 / 1154683 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple 2549170 / 1161250*)
4. N° de parcelles (*) : 2706
5. N° ECA : 2653
6. Note recen. architectural :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom :	BERGA FABIEN ET PERCHAUD SANDRA	Raison sociale :
Adresse :	Chemin des Clairières 5	Tél. : 079 829 27 83
NPA / Localité :	1066 EPALINGES	E-mail : sandra.perchaud@gmail.com

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input checked="" type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC	
Nom, Prénom :	ARMADA DANIEL	N° REG :
Profession :	Installateur en chauffage	
Raison sociale :	G2V RYPAX SA	E-mail : d.armada@g2v.ch
Adresse :	Route de la Clochatte 7	Tél. : 021 641 60 90
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	Fax :

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule case possible)

<input checked="" type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. Description de l'ouvrage (*) :

Installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en remplacement du chauffage au gaz

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtrir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui [X] Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m²] (*cocher aussi la question 105a.*)
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (*pour les arbres remarquables, voir la question 105b.*)
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (*voir aussi la question N° 107*)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (*voir la question N° 38*) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui [X] Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 31.01 au 01.03.26

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
- 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
- 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
- 05 Office fédéral des routes (OFROU)
- 07 Swisscom
- 08 La Poste
- 10 Canton
- 11 Entreprise de droit public d'un canton
- 15 Commune
- 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
- 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
- 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
- 23 Caisse maladie, SUVA
- 24 Banque, fond immobilier, holding financière
- 31 Usine d'électricité privée
- 32 Usine à gaz privée
- 33 Chemin de fer privé
- 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
- 42 Coopérative de logement
- 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
- 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
- 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
- 61 Particulier et hoirie
- 63 Organisation internationale, ambassade
- 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	BERGA FABIEN ET PERCHAUD SANDRA	Raison sociale :	
Adresse :	Chemin des Clairières 5	Tél. :	079 829 27 83
NPA / Localité :	1066 EPALINGES	E-mail :	sandra.perchaud@gmail.com

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom :	ARMADA DANIEL	Raison sociale :	G2V RYPAX SA
Adresse :	Route de la Clochette 7	Tél. :	021 641 60 90
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE30. Genre de construction ([aide](#)) (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière

31. Type d'ouvrage (*) :

- | | |
|------------------------------------|--|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau
<input type="checkbox"/> 12 Usines d'électricité et réseaux
<input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
<input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance
<input type="checkbox"/> 19 Autre
<input type="checkbox"/> 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées |
| Elimination des déchets | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères
<input type="checkbox"/> 23 Autres déchets |
| Infrastructure routière, parking | <input type="checkbox"/> 31 Routes nationales
<input type="checkbox"/> 32 Routes cantonales
<input type="checkbox"/> 33 Routes communales
<input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement
<input type="checkbox"/> 35 Parking couvert |
| Autre transport et communication | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
<input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway
<input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation
<input type="checkbox"/> 44 Constructions pour les transports aériens
<input type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
<input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

Education, recherche, santé,
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration

- 83 Améliorations foncières
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 5 m | <input checked="" type="checkbox"/> 10 m | <input type="checkbox"/> 25 m | <input type="checkbox"/> 50 m |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> 250 m | <input type="checkbox"/> 500 m | <input type="checkbox"/> 1000 m |

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : PPA Les Planches

36. Secteur de protection des eaux : Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée

Distance [m] :

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projété
 b) Différenciés Existant Projété
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

- 43 La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

- 49 Piscine démontable d'une saison à l'autre (*distribution de la directive DCPE 501 par la commune*)
 Piscine fixe (*voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs , question 356 ou 357*)

Déchets de chantier

- 50 Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

- 55 La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'Etat, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'Etat ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m ²]	276			276
61.	Surface totale en zone à bâti [m ²] (A)				
62.	Surface bâtie [m ²] (B)	102			102
63.	Surface brute utile des planchers [m ²] (C) dont consacrée au logement [m ²]				
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65.	Cube SIA [m ³]				
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i> Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) <i>Honoraires et TVA compris</i>	36642		CFC 1 à 5 [CHF]	

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75.	Description du projet (*)			
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logements		Sans logements
	Nb total de bâtiments transformés	1		
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)			

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)				
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)				

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (aide) (*) :	Bâtiment transformé Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :		
	<input type="checkbox"/> Assainissement énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Assainissement système de chauffage	<input type="checkbox"/> Transformations / rénovations intérieures	
	<input type="checkbox"/> Changement d'affectation	<input type="checkbox"/> Agrandissement chauffé	<input type="checkbox"/> Agrandissement non chauffé	
	<input type="checkbox"/> Installation solaire thermique	<input type="checkbox"/> Installation solaire photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Autres travaux de transformation	
B2	N° de parcelle (*) :	2706		
B3	N° ECA :	2653 <i>En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.</i>		
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin des Clarières 5		
B5	Dénomination du bâtiment :	Maison individuelle		
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement		
	Classe :	Maisons individuelles		
B8	Surface au sol du bâtiment [m ²] :	102		
B9	Surface brute utile des planchers [m ²] :	179		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m ²] :	179	Pour les activités [m ²] :	
B11	Cube SIA [m ³] :	1959		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	2		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		

CARACTÈRES ENERGETIQUES POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGEAide pour la saisie: [lien](#)

B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :	Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 7		
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :	Pour générateur principal: Air Pour générateur secondaire:		
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	Principal: Pompe à chaleur PAC Secondaire:		
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	Pour générateur principal: Air Pour générateur secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)		Compétence
	Isolation thermique	M ME
48.	Qh (MJ/m ² .an) : Qhli (MJ/m ² .an) :	Informations complémentaires : Informations complémentaires :
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli	[] []
	Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72	
	Surface de référence énergétique	
	SRE : 173	Informations complémentaires :
465.	Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation	[] EN 6
468.	Serres artisanales ou agricoles chauffées	[] EN 7
474.	Halles gonflables	[] EN 8
Installations techniques du bâtiment		
449.	Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées	[] 75
450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art. 68c RLATC) - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m	[] 65A [] 65B [] Annexe [] EN-VD-5 [] Annexe
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd	[]
461.	Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables	[] EN-VD-72
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	[] EN-VD-3
463.	Installation de ventilation	[] EN-VD-4
464.	Installation de réfrigération / humidification	[] EN-VD-5
466.	Installation de production d'électricité par combustible	[] EN 9
475.	Résidences secondaires	[X] EN-VD-3
Divers		
470.	Installation de chauffage en plein air	[] EN-VD-10
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN	[]
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ² - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation	[] EN 12 [] EN 13
476.	Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)	[] EN-VD-15
477.	Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application	[]
	Précisez l'article :	

Précisez l'article :

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâti (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*)
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâti (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâti) (*)
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâti" (sans lien à une exploitation agricole).
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] :
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.
(voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :
- La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).
- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| - Inondations par crues des cours d'eau (INO) | <input type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB) | <input type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO) | <input type="checkbox"/> | - Effondrement ou affaissement (EFF) | <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain permanent (GPP) | <input type="checkbox"/> | - Avalanches (AVA) | <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain spontané (GSS) | <input type="checkbox"/> | - Ruissellement (RUI) | <input type="checkbox"/> |
| - Inondations par remontée de lac (LAC) | <input type="checkbox"/> | | |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâti, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants
Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).

Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM) 54
 - Logements adaptés avec accompagnement (LADA) 54
 - Logements étudiants (LE) 54
 - Logements à loyers abordables (LLA) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire) Annexe
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

115. Zones S de protection dès eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûte

Annexes

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (*l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF*) Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES**Locaux occupant des travailleurs**

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour la production en série 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art. 1 OL T4) 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64
154. Installations de production d'énergie (EIE)
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (*plus de 5 MWth*)
 Installation thermique (*plus de 100 MWth*)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon 43, 64

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m ²] : Surface de vente effective (<i>sans les entrepôts et les parkings</i>) [<input type="checkbox"/>] Inférieure à 2000 m ² [<input type="checkbox"/>] De 2000 à 5000 m ² [<input type="checkbox"/>] Supérieure à 5000 m ² (EIE) [<input type="checkbox"/>] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m ²	[<input type="checkbox"/>]	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	[<input type="checkbox"/>]	43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines [<input type="checkbox"/>] Aciéries (EIE) [<input type="checkbox"/>] Vieux métaux (EIE) [<input type="checkbox"/>] Aluminium (EIE) [<input type="checkbox"/>] Métaux non ferreux (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
------	---	------------------------------	--------

Bois**Annexes**

159.	Bois et traitement du bois [<input type="checkbox"/>] Panneaux d'agglomérés (EIE) [<input type="checkbox"/>] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
------	---	------------------------------	--------

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrangements [<input type="checkbox"/>] Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) [<input type="checkbox"/>] Stockage de plus de 1000 t (EIE) [<input type="checkbox"/>] Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an) (EIE) [<input type="checkbox"/>] Synthèse de produits	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérum et de vaccins	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	[<input type="checkbox"/>]	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires	[<input type="checkbox"/>]	43
164.	Produits agro-alimentaires	[<input type="checkbox"/>]	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) [<input type="checkbox"/>] Cimenteries (EIE) [<input type="checkbox"/>] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	43, 64

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³	[<input type="checkbox"/>]	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[<input type="checkbox"/>]	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [<input type="checkbox"/>] De 50'000 à 500'000 m ³ [<input type="checkbox"/>] De plus de 500'000 m ³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[<input type="checkbox"/>]	
204.	Installations de traitement des déchets [<input type="checkbox"/>] Inférieur ou égal à 1000 t/an [<input type="checkbox"/>] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[<input type="checkbox"/>]	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³	[<input type="checkbox"/>]
		Retenue au dessus du terrain naturel	[<input type="checkbox"/>]
		Volume d'eau permanent m ³ :	

D. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

Établissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles,paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir [] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	<input type="checkbox"/>	

356. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille

eau non chauffée 32

eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m² 32, EN-VD11

eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m² 32, EN-VD11, Concept énergétique

eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface 32, EN-VD11, Concept énergétique

357. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille

eau non chauffée

eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m² EN-VD11

eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m² EN-VD11, Concept énergétique

eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

- | | | | |
|------|--|--------------------------|--------|
| 400. | Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome
<i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i> | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 401. | a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs
(y compris les places déjà existantes) | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 401. | b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places
(intérieur, souterrain ou en toiture) | <input type="checkbox"/> | 43 |
| 402. | Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (<i>terrain ou bâtiment</i>) | <input type="checkbox"/> | 64 |
| 403. | Places de lavage pour véhicules. | <input type="checkbox"/> | 64 |
| 404. | Garages professionnels | <input type="checkbox"/> | 43, 64 |
| 405. | Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle | <input type="checkbox"/> | 64 |

Incendie, explosion, pollution

- | | | |
|-----|--|---------------------------------|
| 406 | Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (<i>incendie, explosion, pollution, intoxication etc.</i>)
<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE)
<input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE)
<input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) | 43, 64 |
| 408 | Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux | <input type="checkbox"/> 63 |
| 409 | Traitements de surface (ex: galvanoplastie, métaux) | <input type="checkbox"/> 43, 64 |
| 410 | Entreprises de nettoyage | <input type="checkbox"/> 43, 64 |
| 411 | Traitements, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères
(<i>eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage</i>) | <input type="checkbox"/> 64 |

Ravonnement

- | | | |
|------|---|----------|
| 412. | a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation
<i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i>
Installation nouvelle <input type="checkbox"/>
Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>
b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) <i>(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)</i> <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 414 | Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) <input type="checkbox"/> | ESTI TD7 |

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux
 Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)
 Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)
 Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
417. Entreprises avec micro-organismes
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM
(joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS**Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)**

454. Construction d'un abri PCi 46
455. Dispense de construction d'un abri PCi 45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) Annexe
(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)

G. ANNEXES

90. **a) Plans**
Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier
Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé
Dessins de toutes les façades
En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.
- | | Demandé | Fourni |
|--|---------|--------|
| | M | ME |
| Nombre d'exemplaires pour la commune : | 2 | 2 |
| Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : | 0 | 0 |
| Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : | 2 | 2 |
91. **Documents**
Questionnaire général complet (*)
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)
Procuration remise au mandataire
Etablie par : Propriétaire 2 0
 Promettant acquéreur
 Maître de l'ouvrage
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) 2 0
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) 2 0
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit 2 0
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RALTC) et (art. 6 RVLFor) 2 0
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux 2 0
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) 2 0
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) 2 0
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant 2 0
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression 2 0
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) 2 0
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) 2 0
Concept de gestion des sols 2 0
Plan schématique d'évacuation des eaux claires 2 0
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit 2 0
92. **Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié**
Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN 2 0
Préavis du Concordat des téleskis 2 0
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz 2 0

SIGNATURES**SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES**

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et à l'heure actuelle.

Lieu et date :

Épalinges, le 9.12.2025

Propriétaire(s) : Sandra

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

F. BERGA

G2V Rypax S.A.

Route de la Clocharte 7

1053 de Montreux sur la Léman

Tél. 021 641 60 90

Fax 021 641 60 95

www.g2v.ch

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) : PERCHAUD

Prénom :

SANDRA

Raison sociale :

Tél. :

079 829 27 83

Adresse, N° (*) : Chemin des Clairières 5

E-mail :

sandra.perchau@gmail.com

N° postal (*) : 1066

Localité (*) :

EPALINGES

Lieu, date et signature (*) :

Épalinges, le 9.12.2025

S. Perchau
F. BERGA

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du **31.01.26** au **01.03.26**

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : **A. MESSON**Tél. (*) : **021 7856160** Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

COMMUNE D'ÉPALINGES

SERVICE D'URBANISME,

ARCHITECTURE & ÉNERGIE

Pl. de la Croix-Blanche 1 - CP 187

1066 ÉPALINGES

A. MESSON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	BERGA FABIEN ET PERCHAUD SANDRA	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Chemin des Clairières 5	E-mail :	sandra.perchaud@gmail.com
Tél. :	079 829 27 83	LOCALITE :	EPALINGES
NPA :	1066		

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	ARMADA DANIEL	RAISON SOCIALE :	G2V RYPAX SA
Adresse :	Route de la Clochatte 7	E-mail :	d.armada@g2v.ch
Tél. :	021 641 60 90	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE
NPA :	1052		